



Vente maison apres deces , pret bancaire ok rdv notaire fixé

Par **chef de gare 03**, le **27/08/2018** à **18:38**

Bonjour

Notre mere (nous sommes 3 freres)est decedee en Novembre 2017 elle possédait une maison. pour que cette maison ne reste pas vide nous avons autorise un de ses petit fils qui voudrait l'acheter (tout est fait prêt bancaire rdv notaire pris)a l'occuper signature (contrat d'occupation précaire) en attendant. Un des frere ne souhaite plus vendre.
que doit on faire. La vente est elle possible. Surtout que le petit fils a vendu la maison qu'il possédait.

merci de votre aide

Par **Visiteur**, le **27/08/2018** à **19:03**

Bjr

Vous vous trouvez de fait en indivision.

Juridiquement, à 2 contre 1, vous pouvez obtenir le vente par décision d'un juge... sachant qu'il y a déjà occupation avec contrat.